



Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025

Début de séance : 20h40

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Vote des demandes de subventions ;
- Vote des taux ;
- Vote des budgets primitifs 2025 – Budget commune ; Budget eau-assainissement ; Budget photovoltaïque ;
- Approbation de la convention d'objectifs 2025 – Garderie du centre d'accueil de loisirs de La Cavalerie ;
- Tarifs 2025 du point accueil communal ;
- Convention avec l'OT de Millau Grands Causses et l'OT Larzac pour la vente de produits du Point accueil communal ;
- Questions diverses ;

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- Désignation d'un secrétaire de séance : GARAMPON Olivier a été désigné à six voix pour afin de remplir cette fonction.
- Approbation du PV du CM du 20 mars 2025 : adopté à six voix pour.
- CR des décisions du maire : Mme Le Maire rend compte des décisions prises depuis le 20 mars 2025. Le conseil municipal en prend acte.
- Présentation des budgets : la secrétaire Mme Chrystel COSTES, présente un à un les trois budgets communaux. Les délibérations afférentes à ces budgets seront délibérées au fur et à mesure de la présentation.

❖ Budget communal

1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 586 236.71 euros

a) Dépenses :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 142 800 euros
- Charges de personnel (chapitre 012) : 166 150 euros
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 63 150 euros

Vote d'une délibération sur les demandes de subventions : adoptée à l'unanimité des membres présents. A noter que pour la subvention attribuée à l'APE de Tournemire/St Jean d'Alcas, M. GARAMPON Olivier n'a pas pris part au vote du fait de sa qualité de Vice-Président de cette même association.

LE VELO D'ALCAS	300.00 €
ENSEMBLE	300.00 €
LE FIL	300.00 €
Association du Riou Sec	300.00 €
Association Vivre St Paul	300.00 €
BAC : boule atomique du château	300.00 €



Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025

LES RESTOS DU CŒUR	300.00 €
ADMR Larzac et Vallées	300.00 €
AMF -Mayotte	50.00 €
Comité prévention routière 12	150.00 €
APE de Tournemire/St Jean d'Alcas	300.00€
TOTAL	2 900.00 €

- Les charges financières (chapitre 66) : 500 euros
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67): 1 000 euros
- Les dotations pour les provisions (chapitre 68) : 4 801 euros.
- La part d'autofinancement programmée (023) sur l'exercice 2025, s'élève à 207 635,71 euros,
- Opération d'ordre – amortissement des subventions d'équipement : 042 : 200 euros

b) Recettes :

- L'excédent antérieur reporté (002) s'élève à 177 109.71 euros
- Les atténuations de charges (013) sont: 10 050 euros
- Le chapitre relatif aux produits des services (chapitre 70) : 38 250 euros
- Le chapitre relatif aux taxes locales (731) : 105 997 euros

Vote d'une délibération sur les taux : adoptée à l'unanimité des membres présents : pas d'augmentation des taux. Pas d'augmentation des taux pour 2025.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière bâti *taux de référence départemental = 20.69 *taux de référence communal = 12.08	32.77*%	32.77*%
Taxe foncière non bâti	65.47%	65.47%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation	8.18%	8.18%

- Produits aux impôts et taxes (chapitre 73) : 23 864 euros
- Les dotations et participations (chapitre 74) sont en augmentation : 206 966 euros
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont identiques à 2022 : 24 000 euros

2. Section d'investissement

La section s'équilibre à 333 535.26 euros en dépenses et en recettes.

a) Dépenses :

- Il a été reporté le déficit d'investissement de 2024 : 53 970.50 euros.
- 274 164.76 euros sont prévus en opérations d'investissement, notamment pour les projets, dont 80 983.30 euros de restes à réaliser

	Opérations	RAR 2024	Budget 2025
17001	Mise aux normes école	998.64 €	
18006	Aménagement cimetières	15 020.00 €	- €
1902	Equipeement informatique Secrétariat		500.00 €
1903	Voirie communale		50 000.00 €
19004	Refection chemins Communaux		5 000.00 €
1908	Divers	8 435.30 €	63 763.46 €
2102	Ecole	1 581.07 €	7 000.00 €
2103	Quai		5 000.00 €
2201	PMR - Extérieur	4 449.29 €	- €
2204	Aménagement Fort		20 000.00 €
2205	Réhabilitation GM		15 000.00 €
2206	Cœur de village - St Paul des Fonts		3 000.00 €
2301	LA BERGERIE - aire de retournement		2 000.00 €
2302	Travaux aux appartements		40 000.00 €
2303	Eclairage Public - LED	35 499.00 €	29 582.00 €
2401	Grotte	15 000.00 €	6 500.00 €
2402	Acquisition terrains		5 000.00 €
20 et 21	Immobilisations corporelles	80 983.30 €	193 181.46 €



Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025

- Le remboursement du capital de la dette est de 5 400 euros, emprunts + caution des appartements.

b) Recettes :

- Les subventions 2025 sont programmées à hauteur de 51 794.25 euros issues de recettes restant à encaisser au titre du reste à réaliser.

	Opérations	RAR 2024	Budget 2025
1321	Subv ⁿ Etat	46 747.26 €	-8 097.00 €
1323	Subv ⁿ Dptmt	13 144.00 €	
1328	Autres	13 606.25 €	-13 606.25 €
13	Subvention d'investissement	73 497.51 €	-21 703.25 €

- Les dotations en réserve d'investissement s'élèvent à 70 905.29 euros
- Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 207 635.71 euros
- Un emprunt prévisionnel de 3 000€, il s'agit du remboursement de l'avance de trésorerie versée au budget annexe photovoltaïque.
- 040 : 200 euros

Vote du budget prévisionnel de la commune 2025 : adopté à six voix pour.

❖ Budget eau-assainissement

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 299 326.48 euros.

a) Dépenses :

- Dépenses générales (chapitre 011): 33 450 euros
- Charges de personnel (chapitre 012) stables : 4000 euros
- Le poste atténuations de charges (chapitre 014) : 7 000 euros
- Les charges de gestion courante (chapitre 65): 20 000 euros
- Les charges financières (chapitre 66): 9 100 euros
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent stables : 1 500 euros
- Dotation pour créances douteuses : 4 600€
- Le virement à la section d'investissement (023 –autofinancement) : 167 129.80 euros
- Dotations (chapitre 042) stable : 52 546.68 euros

b) Recettes :

- L'excédent antérieur reporté s'élève à 190 148.48 euros
- La vente de produits et de services (chapitre 70) stable : 87 700 euros
- Autres produits de gestion (chapitre 75) : 100€
- Amortissement des subventions (chapitre 042) sont stables : 21 378 euros

2. Section d'investissement

La section s'équilibre à 242 834.86 euros en dépenses et en recettes.

a) Dépenses :

- Les opérations d'investissement programmées à 192 456.86 euros
- Remboursement du capital de la dette : 29 000 euros
- Subventions d'équipements versées amorties à hauteur de 21 378 euros

b) Recettes :

- L'excédent antérieur reporté à 23 158.38 euros.
- Subventions : néant
- Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 167 129.80 euros
- L'amortissement des actifs également constaté en recettes d'investissement. Pour l'année 2024, la constatation de ces pertes s'élève à 52 546.68 euros.

Vote du budget prévisionnel annexe eau-assainissement 2025 : adopté à six voix pour.



Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025

❖ Budget photovoltaïque

1 - Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 633.21 euros.

a) Dépenses :

Les dépenses prévues pour ce BP prévisionnel se répartissent comme suit :

- 400 € pour la maintenance du matériel installé, les frais de mise en service et l'assurance ;
- 987.71€ de virement à la section d'investissement ;
- 1245.50€ de dotations aux amortissements.

b) Recettes :

En recettes sont programmées : 2000€ pour les ventes issues de l'autoconsommation du site (école communale, ce qui induira un mandat au budget principal de la commune) et la revente du surplus.

On retrouve aussi un excédent antérieur reporté de 633.21€.

2 - Section d'investissement

La section s'équilibre à 7 970.32 euros en dépenses et en recettes.

a) Dépenses :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 970.32€ d'investissement et 3 000€ de capital de la dette (remboursement au budget principal d'une partie de l'avance de trésorerie).

b) Recettes :

En recette :

- Dotation aux amortissements : 1 245.50€ ;
- L'excédent antérieur reporté : 6 137.11€
- Le virement à la section de fonctionnement : 587.71€

Vote du budget prévisionnel annexe photovoltaïque 2025 : adopté à six membres pour.

• Approbation de la convention d'objectifs 2025 – garderie du centre d'accueil de loisirs de La Cavalerie :

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi matin au sein de l'établissement Jules Verne de La Cavalerie organisé par l'association Famille Rurales du Larzac accueille les enfants de diverses communes, dont celle de Saint-Jean-et-Saint-Paul. Afin de garantir la pérennité du service de cet ALSH, il est indispensable que la répartition des coûts de ce service soit répartie entre les communes dont les enfants sont accueillis les mercredis matin dans le cadre de cet accueil. En effet, les mercredis après-midi font l'objet d'une convention distincte avec La Communauté de Communes Larzac Vallées, qui couvre les mercredis sur les temps extra-scolaires de 12h à 18h30. Ainsi, les communes sont tenues de participer au frais de fonctionnement des ALSH les mercredis matins.

Cette convention d'objectifs spécifique aux mercredis matin prévoit que les communes participeront aux frais de prise en charge des enfants au sein de l'établissement communal en fonction du coût annuel d'un enfant et en fonction de la présence au réel.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à six voix pour, autorise le maire à signer la convention d'objectifs pour la garderie des mercredis matins de l'année 2025.

• Tarifs 2025 du Point accueil communal :

Le conseil municipal délibère à six voix pour les tarifs 2025 du point accueil communal.

• Convention avec l'OT de Millau Grands Causses pour la vente de produits du point accueil communal :

Madame le maire indique que l'OT de Millau Grands Causses propose à la commune de vente directement sur son site des produits proposés par le point accueil communal. L'OT de Millau Grands Causses rémunère ce service en apposant une commission de 8% sur les ventes réalisées. **Adopté à six voix pour.**

- Questions diverses : Néant.

Le Maire

CALMELS Anne

Fin de séance : 21h20

Le secrétaire de séance

GARAMPON Olivier